

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FOURNISSEUR

1.1 Identification du produit

Nom du produit CYANURE DE SODIUM SOLIDE

Synonymes 1380 - CODE PRODUIT ◆ SEL DE SODIUM DE L'ACIDE CYANHYDRIQUE ◆ CYANURE DE SODIUM

1.2 Utilisations conseillées et déconseillées

Utilisations GALVANOPLASTIE ● RÉACTIF DE TRAITEMENT DE L'OR ● RÉACTIF DE LABORATOIRE ● TRAITEMENT DES MÉTAUX

1.3 Données sur le fournisseur du produit

Nom du fournisseur AUSTRALIAN GOLD REAGENTS PTY LTD (UNE UNITÉ DE CSBP)

Adresse Kwinana Beach Road, Kwinana, WA, 6167, AUSTRALIE

Téléphone (08) 6378 5777

E-mail info@agrcyanide.com
Site Web https://www.agrcyanide.com

1.4 Numéros de téléphone d'urgence

Urgence 1800 093 333

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

SUBSTANCE CLASSÉE COMME DANGEREUSE SELON LES CRITÈRES DE SAFE WORK AUSTRALIA

Dangers physiques

Substance non classée comme présentant un danger physique

Dangers pour la santé

Toxicité aiguë : voie orale : catégorie 2 Toxicité aiguë : voie cutanée : catégorie 1 Corrosion / irritation cutanée : catégorie 2 Lésions / irritations oculaires graves : catégorie 1

Toxicité aiguë : inhalation : catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : catégorie 1

Au contact avec de l'eau, le produit dégage des gaz toxiques. Au contact avec des acides, le produit dégage des gaz très toxiques.

Dangers environnementaux

Toxicité aquatique (aiguë) : catégorie 1 Toxicité aquatique (chronique) : catégorie 1

2.2 Éléments d'étiquetage SGH

Mot de signalement DANGER

Pictogrammes







Page 1 sur 10





Date de la FDS : 4 février 2022

Mentions de danger

AUH029 Au contact avec de l'eau, le produit dégage des gaz toxiques. AUH032 Au contact avec des acides, le produit dégage des gaz très toxiques.

H300 Mortel en cas d'indigestion. H310 Mortel par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. H318

H330 Mortel en cas d'inhalation.

H372 Provoque des lésions corporelles à la suite d'expositions prolongées ou répétées.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prévention

Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, buées, vapeurs et aérosols. P260

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P262 P264 Se laver soigneusement après avoir manipulé le produit.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Utiliser uniquement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P271

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, une protection oculaire, une protection du visage et une

protection auditive.

P284 Porter une protection respiratoire.

Instructions relatives aux

interventions

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de

contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.

Consulter un médecin en cas de malaise. P314

P320 Un traitement spécifique est urgent (voir les instructions de premiers soins).

Rincer la bouche P330

P361 + P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Recueillir le produit répandu. P391

Conseils de stockage

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef P405

Conseils d'élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation en vigueur. P501

2.3 Autres dangers

Aucune information fournie

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES DIFFÉRENTS INGRÉDIENTS

3.1 Substances / mélanges

Ingrédient	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (% en poids)
CYANURE DE SODIUM	143-33-9	205-599-4	97 à 99 %
CARBONATE DE SODIUM	497-19-8	207-838-8	0,4 à 1,2 %
FORMATE DE SODIUM	141-53-7	205-488-0	< 0,6 %
CYANURE D'HYDROGÈNE (DÉGAGÉ)	74-90-8	200-821-6	Non disponible
EAU	7732-18-5	231-791-2	% restant

4. PREMIERS SOINS

4.1 Description des gestes de premiers soins

En cas de contact avec les yeux, écarter les paupières et rincer abondamment à l'eau courante. Continuer à rincer jusqu'à Yeux

ce qu'un centre anti-poison ou un médecin conseille d'arrêter ou pendant au moins 20 minutes.

Inhalation En cas d'inhalation, éloigner la victime de la zone contaminée. Pour protéger le secouriste, utiliser un masque complet de type B2/3 (gaz acide et cyanure d'hydrogène combinés avec un filtre à particules de type P3) ou un respirateur à adduction d'air (dans les zones mal ventilées). Administrer de l'oxygène et, si nécessaire, la respiration artificielle. En cas de bouche

à bouche, rincer la bouche et les lèvres de la victime, ne pas inhaler l'air expiré par la victime. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser

Date de la FDS: 4 février 2022





Pagu

En cas de contact avec la peau ou les cheveux, enlever les vêtements contaminés et rincer la peau et les cheveux à l'eau courante. Continuer à rincer à l'eau jusqu'à ce gu'un centre anti-poison ou un médecin conseille d'arrêter.

Ingestion

Pour obtenir des conseils, contacter un centre anti-poison au 13 11 26 (dans toute l'Australie) ou un médecin (immédiatement). Un examen d'urgence à l'hôpital sera probablement nécessaire

Dispositifs de premiers soins

(immédiatement). Un examen d'urgence à l'hôpital sera probablement nécessaire.

Des dispositifs de lavage des yeux et une douche de sécurité doivent être disponibles. Équipement de protection individuelle destiné au personnel de premiers secours ;

Page 3 sur 10

Masque sans recycleur (taille adulte) avec un tube à connecter au régulateur d'oxygène (à utiliser par les victimes conscientes);

Masque à valve de sac avec un tube à connecter à un régulateur d'oxygène (pour ventiler les victimes inconscientes); bouteille d'oxygène portable avec un régulateur à haut débit (capacité de 15L/min);

Canule de Guedel (canule oropharyngée, taille adulte) à insérer dans la bouche pour maintenir les voies respiratoires ouvertes lors de la ventilation d'une victime inconsciente ;

Couvertures de survie ou couvertures thermiques à utiliser pour les victimes en cas d'hypothermie ou en état de choc;

Trousse d'urgence pour le cyanure :

- 1. Hydroxocobalamine (CYANOKIT) et/ou thiosulfate de sodium selon les directives cliniques australiennes pour les expositions aiguës préoccupantes pour la santé : un guide pour le service des urgences (deuxième édition, septembre 2015) ; ou selon les protocoles locaux de toxicologie clinique ;
- 2. Dispositifs intraveineux, notamment : garrot, canules et bonde, dispositifs d'administration intraveineuse, écouvillons pour la préparation de la peau, pansements et ruban adhésif ;
- 3. Seringue de 20 mL pour administrer du thiosulfate de sodium.

Des informations supplémentaires sur le traitement de l'exposition à ce produit peuvent être obtenues auprès du centre antipoison au numéro 13 11 26 (Australie uniquement).



Date de la FDS : 4 février 2022

4.2 Principaux symptômes et effets, à la fois graves et différés

Plan d'action pour les premiers soins :

DANGER: Un éloignement rapide de la source d'exposition et une décontamination COMPLÈTE sont essentiels.

INTERVENTION : Les premiers intervenants doivent veiller à porter l'EPI approprié pour ne pas être exposés.

DEMANDER DE L'AIDE : Donner immédiatement l'alerte pour que les secours médicaux d'urgence puissent pratiquer les premiers soins.

PASSAGE D'AIR : Dégager les voies respiratoires et effectuer une poussée de la mâchoire si nécessaire. Insérer une sonde respiratoire orale si possible. RESPIRATION : Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche. Administrer de l'oxygène à 100 % à haut débit via un masque, que la victime soit consciente ou

non. Utiliser un masque à valve pour ventiler si la victime ne respire pas : 1 respiration toutes les 5 secondes.

CIRCULATION : Vérifier le pouls. S'il n'y a pas de pouls, commencer immédiatement la RCP (30 compressions cardiaques : 2 respirations).

DÉFIBRILLATION : Placer immédiatement un défibrillateur cardiaque sans interrompre la RCP et respecter les consignes.

Le personnel médical qualifié doit commencer à prodiguer des soins immédiats en réanimation. Soins immédiats en réanimation :

- 1. L'attention immédiate doit être portée sur l'administration d'oxygène à 100 %, car c'est le traitement le plus utile pour une intoxication précoce au cyanure et il doit être administré que la victime soit consciente ou non. L'administration d'un antidote est d'une importance secondaire.
- 2. Après avoir fourni de l'oxygène, administrer un antidote si des signes d'empoisonnement grave au cyanure sont présents, conformément à la notice du médicament ou aux instructions du toxicologue clinique du centre anti-poison ou d'un autre médecin.
- 3. Remarque : l'empoisonnement au cyanure est un diagnostic clinique et le traitement est mis en place sur des bases cliniques.
- 4. Si les personnes exposées sont asymptomatiques, éveillées et capables de s'orienter, administrer de l'oxygène et faire surveiller la victime par un professionnel de santé qualifié pendant au moins 4 heures.
- 5. Le cyanure de sodium est alcalin et corrosif pour les surfaces telles que la peau, les muqueuses, les yeux, les voies respiratoires et en cas d'ingestion. Il convient de suivre les règles générales de prise en charge des brûlures.

4.3 Une assistance médicale immédiate et un traitement spécial sont nécessaires.

POUR ÊTRE EFFICACES, LES PREMIERS SOINS DOIVENT ÊTRE PRODIGUÉS RAPIDEMENT. Voir la partie 11 pour connaître les effets toxicologiques et les voies d'exposition.

La procédure d'intervention d'urgence médicale doit inclure :

- 1. Le personnel chargé de dispenser les secours et les premiers soins et ses besoins de formation ;
- 2. Les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires aux intervenants et secouristes ;
- 3. Un plan de décontamination pour les victimes conscientes et inconscientes, comprenant un dispositif de lavage complet du corps et des yeux;
- 4. Les besoins en matière de secourisme et d'équipement médical/de médicaments ;
- 5. Des informations sur les personnes à appeler pour obtenir une aide supplémentaire, l'identification des établissements médicaux/hospitaliers les plus proches capables de prendre en charge un empoisonnement au cyanure ;
- 6. Un paquet contenant la fiche de données de sécurité du produit et la trousse d'urgence pour le cyanure contenant des médicaments antidotes, à transporter avec la victime jusqu'à l'établissement médical/l'hôpital.

Remarque sur la décontamination :

Pour éviter tout retard de lavage du produit, passer sous la douche de sécurité, puis commencer à enlever les vêtements.

Si la victime est inconsciente, tous ses vêtements doivent être retirés et la victime doit être décontaminée manuellement.

Tous les vêtements (v compris les sous-vêtements, les chaussettes et les bottes) et les bijoux doivent être retirés.

Les zones difficiles à laver, comme les oreilles, les narines, les lèvres, la bouche, les orteils et les cheveux, ne doivent pas être ignorées.

Retirer immédiatement les lentilles de contact.

En cas d'ingestion, ne pas tenter de provoquer le vomissement.

Éviter d'exposer les parties du corps non exposées pendant le déshabillage ou la toilette ; par exemple : incliner la tête sous la douche oculaire afin d'éviter que le produit ne pénètre dans l'autre œil ; retirer la protection oculaire et la protection respiratoire en dernier.

Tous les vêtements retirés doivent être considérés comme contaminés et manipulés en toute sécurité, mis dans un double sac et lavés avec une solution d'hypochlorite.

Toutes les excrétions corporelles doivent être considérées comme contaminées par les premiers intervenants.

Des vêtements frais doivent être utilisés après la décontamination.

Les travailleurs exposés doivent être complètement décontaminés avant d'être transportés par ambulance à l'hôpital.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Ne pas utiliser d'extincteurs à dioxyde de carbone. Extinction des incendies par pulvérisation ou brumisation d'eau. Ne pas utiliser de jet d'eau direct. La plupart des mousses réagissent au cyanure de sodium liquide et dégagent des fumées toxiques et corrosives. Pour les petits foyers d'incendie, utiliser des extincteurs à poudre chimique ou du sable sec.

5.2 Dangers particuliers inhérents à la substance ou au mélange

Bien que le cyanure de sodium ne soit pas combustible, une chaleur intense peut provoquer la décomposition du cyanure de sodium, dégageant du cyanure d'hydrogène gazeux toxique, inflammable, corrosif et explosif.

5.3 Conseils pour les soldats du feu

Évacuer la zone et contacter les services d'urgence. Des gaz toxiques et inflammables peuvent se dégager en cas d'incendie. Rester dans le sens du vent et avertir les personnes sous le vent du danger. Porter un équipement de protection complet, y compris un appareil respiratoire autonome (ARA), pour combattre le feu.

5.4 Code Hazchem

2X

- 2 Fine pulvérisation d'eau.
- Porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides et un appareil respiratoire. Contenir les déversements et les écoulements. Χ

ChemAlert.

Date de la FDS: 4 février 2022 Page 4 sur 10 N° de révision : 12

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuelle (EPI) comme indiqué au point 8 de la fiche de données de sécurité. Évacuer toutes les personnes non protégées de la zone. Contacter les services d'urgence si nécessaire.

6.2 Précautions environnementales

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

6.3 Méthodes de nettoyage

Contenir le déversement, puis couvrir / absorber le déversement avec un matériau absorbant non combustible (vermiculite, sable ou similaire), collecter et placer dans des conteneurs appropriés pour l'élimination. Veiller à ce que le pH soit maintenu à 9 ou plus. Veiller à ce que le produit soit neutralisé par un produit approprié et vérifier le résultat.

6.4 Référence à d'autres points de la fiche

Voir les points 8 et 13 concernant les contrôles de l'exposition et l'élimination.

MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité

Avant toute utilisation, il convient de lire attentivement l'étiquette du produit. L'utilisation de pratiques de travail sûres, y compris un équipement de protection individuelle approprié, est recommandée pour éviter tout contact avec les yeux ou la peau et toute inhalation. Observer une bonne hygiène personnelle, notamment se laver les mains avant de manger. Interdiction de manger, de boire et de fumer dans les zones contaminées.

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités

Entreposer (en vrac) dans une zone sécurisée, sans fenêtre mais bien ventilée, avec une clôture d'au moins 2 mètres et une couverture résistante à la pluie et au feu, à l'abri de la lumière directe du soleil, des substances incompatibles, des sources de chaleur ou d'inflammation et des denrées alimentaires. Veiller à ce que les récipients soient correctement étiquetés, protégés des dommages physiques et scellés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les récipients ne doivent pas être stockés à même le sol.

7.3 Utilisations spécifiques

Aucune information fournie.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Paramètres de

contrôle

Normes d'exposition

Cyanures (en tant que CN): l'absorption par la peau peut être une source importante d'exposition.

Cyanure d'hydrogène : l'absorption par la peau peut être une source importante d'exposition.

Ingrédient	Référence	MPT		VLCT	
		ppm	mg/m³	ppm	mg/m³
Cyanures (en tant que CN)	SWA [AUS]		5		
Cyanure d'hydrogène	SWA [proposé]	0,9	1		
Cyanure d'hydrogène (valeur limite du pic)	SWA [AUS]	10	11		
Cyanure d'hydrogène (valeur limite du pic)	SWA [proposé]	4,7 (pic)	5 (pic)		
Carbonate de sodium (teneur totale en poussières)	SWA [AUS]		10		

Limites biologiques

Aucune valeur limite biologique n'a été définie pour ce produit.

8.2 Contrôles de

l'exposition

Contrôles techniques

Éviter l'inhalation. Utiliser dans des zones bien ventilées. Lorsqu'il existe un risque d'inhalation, une ventilation par extraction mécanique est recommandée.

EPI

Yeux / visage Porter des lunettes de protection anti-poussière. Mains Portez des gants longs en butyle ou en néoprène.

Corps Porter des combinaisons et des bottes en caoutchouc ou en PVC. En cas d'utilisation prolongée, porter des combinaisons

Voies respiratoires

Porter un masque complet équipé d'un filtre à gaz acide et cyanure d'hydrogène de type B2/3 combiné à un filtre à particules de type P3. En cas d'utilisation prolongée, d'utilisation de grandes quantités, ou lorsqu'une contamination importante est probable, il convient d'utiliser un dispositif à air comprimé.

Date de la FDS: 4 février 2022

ChemAlert

Page 5 sur 10



9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect BRIQUETTE BLANCHE SOLIDE
Odeur LÉGÈRE ODEUR D'AMANDE AMÈRE

Inflammabilité NON INFLAMMABLE
Point d'éclair SANS OBJET
Point d'ébullition 1 500 °C
Point de fusion 560 °C à 635 °C

Taux d'évaporation INFORMATION NON DISPONIBLE

pH 11,65 (solution à 30 %)
Pensité de vapeur INFORMATION NON
Pensité relative DISPONIBLE

Solubilité (dans 1,5 à 1,6 l'eau) 480 g/L à 20 °C



Date de la FDS: 4 février 2022 Page 6 sur 10 N° de révision: 12

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Pression de vapeur 100 Pa à 800 °C Seuil d'explosion supérieur SANS OBJET Seuil d'explosion SANS OBJET

inférieur INFORMATION NON DISPONIBLE
Coefficient de diffusion INFORMATION NON DISPONIBLE
Temp. d'auto-inflammation INFORMATION NON DISPONIBLE
Température de décomposition 10,3 mPa.s à 21,5 °C (solution à 30 %)

Viscosité

Propriétés explosivesINFORMATION NON DISPONIBLEPropriétés d'oxydationINFORMATION NON DISPONIBLESeuil olfactifINFORMATION NON DISPONIBLE

9.2 Autres informations

Masse volumique apparente 750 kg/m³ à 900 kg/m³

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Au contact avec des acides, le produit dégage des gaz très toxiques. Au contact avec de l'eau, le produit dégage des gaz toxiques.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3 Risque de réactions dangereuses

Il n'y aura pas de polymérisation.

10.4 Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et autres sources d'inflammation.

10.5 Substances incompatibles

Incompatible avec les agents oxydants (par exemple, les hypochlorites), les acides (par exemple, l'acide nitrique), les agents réducteurs (par exemple, les sulfites), l'eau (dégageant des gaz toxiques et inflammables), les agents de nitration, l'indium, le tétraoxyde de diazote, le composé azote-fluor, les sources de chaleur et d'inflammation. Peut attaquer certains types de caoutchouc et de plastique. Incompatible avec le cuivre, le zinc, le magnésium, l'étain, l'aluminium et leurs alliages.

10.6 Produits de décomposition nocifs

Bien que le cyanure de sodium ne soit pas combustible, une chaleur intense peut provoquer la décomposition du cyanure de sodium, dégageant du cyanure d'hydrogène gazeux toxique, inflammable, corrosif et explosif.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Mortel en cas d'inhalation, d'ingestion et de contact avec la peau. Le cyanure inhibe la cytochrome oxydase, empêchant l'utilisation de l'oxygène, ce qui entraîne une anoxie cytotoxique. Les effets aigus dépendent du degré d'hypoxie histotoxique. Le décès survient en cas de défaillance du système nerveux central. Le sang veineux reste oxygéné et la victime peut présenter une couleur rose. L'inhalation peut provoquer une faiblesse, des maux de tête, des vertiges, un essoufflement, des douleurs thoraciques, une confusion, une cyanose (peau bleuâtre due à une oxygénation insuffisante sang), un rythme cardiaque faible et irrégulier, un effondrement, une perte de conscience, un coma et la mort. Le décès peut survenir très rapidement. L'ingestion provoquera des brûlures caustiques, entraînant une grave irritation du système gastro-intestinal avec nausées et vomissements, accompagnée d'une sensation de brûlure intense. En cas d'ingestion de quantités toxiques, les symptômes d'empoisonnement sont similaires à ceux de l'inhalation.

Informations disponibles concernant les ingrédients :

Ingrédient	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
CYANURE DE SODIUM	5,09 mg/kg (rat)	11,83 à 14,63 mg/kg (lapin)	323 ppm/5 minutes (souris - cyanure d'hydrogène)
CARBONATE DE SODIUM	> 2 000 mg/kg (rat) (AICIS)	> 2 000 mg/kg (rat) (AICIS)	> 2 000 mg/m³ (rat) (AICIS)
FORMATE DE SODIUM	> 3 000 mg/kg (souris)	> 2 000 mg/kg (rat)	> 0,67 mg/L
CYANURE D'HYDROGÈNE (DÉGAGÉ)	3,62 mg/kg (rat)		158 mg/m³/1 h (rat)

Peau Tout contact peut entraîner une irritation, une rougeur, une douleur, une éruption cutanée, une dermatite et éventuellement

des brûlures.

Yeux Provoque une grave irritation des yeux. Tout contact peut entraîner une irritation, un larmoiement, une

douleur et une rougeur.

SensibilisationNon classé comme provoquant une sensibilité cutanée ou respiratoire. **Mutagenèse**Données insuffisantes pour classer ce produit comme mutagène.



Date de la FDS : 4 février 2022

Cancérogénicité Reproduction STOT - exposition unique STOT - exposition répétée

Les données disponibles sont insuffisantes pour classer ce produit comme cancérigène.

Les données disponibles sont insuffisantes pour le classer ce produit comme toxique pour la reproduction.

Une surexposition peut entraîner une faiblesse, des maux de tête, des nausées, des vomissements, une confusion, une nervosité, des difficultés respiratoires, des convulsions et la mort par arrêt respiratoire.

Le cyanure peut présenter une toxicité aiguë élevée, mais sa toxicité chronique est moindre. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer un dessèchement de la peau, une dermatite, une ulcération, une nécrose cutanée, une perte d'appétit, une perte de poids, des vertiges, un essoufflement, des crampes musculaires et une irritation des voies respiratoires supérieures. L'intoxication chronique au cyanure a été associée à des maladies humaines telles que la névrite rétro-tubulaire dans le cas de l'anémie pernicieuse, l'atrophie optique de Leber et la neuropathie nutritionnelle nigérienne. Après une exposition à long terme à des taux de 15 ppm, des cas individuels de dysfonctionnement de la thyroïde ont été signalés. Aussi toxique que soit le cyanure, des doses faibles et répétées de cyanure n'entraînent pas nécessairement des

effets néfastes cumulatifs.

Aspiration Non classé comme provoquant une aspiration.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Les poissons et les invertébrés aquatiques sont très sensibles à l'exposition au cyanure. De faibles concentrations, de l'ordre de 5 à 20 mg de cyanure par litre, entraînent une réduction des performances de natation, une inhibition de la reproduction et une altération des schémas de croissance. Des concentrations accrues de cyanure de l'ordre de 30 à 200 mg/L entraînent la mort de nombreuses espèces de poissons et d'invertébrés. Les algues et les macrophytes peuvent tolérer des concentrations environnementales de cyanure libre beaucoup plus élevées que les poissons et les invertébrés, mais les expositions au cyanure peuvent laisser une communauté de plantes aquatiques dominée par des espèces moins sensibles. Les oiseaux et les mammifères supérieurs sont sensibles à l'empoisonnement au cyanure et présentent de nombreux symptômes associés aux humains exposés au cyanure. La convalescence rapide de certains oiseaux à des doses sublétales de cyanure peut être due au métabolisme rapide du cyanure en thiocyanate et à son excrétion ultérieure. Le cyanure a une faible persistance et ne s'accumule ou ne se stocke pas chez les mammifères étudiés.

12.2 Persistance et dégradabilité

Potentiellement biodégradable par dégradation abiotique. Dans des conditions aérobies, l'activité microbienne dégrade l'ion cyanure (CN-), dont la concentration peut atteindre 200 parties par million, en ammoniac qui s'oxyde ensuite en nitrate (NO3). La dégradation biologique peut également se produire dans des conditions anaérobies, mais des concentrations de CN- supérieures à 2 ppm sont toxiques pour les micro-organismes anaérobies. Le cyanure d'hydrogène peut être hydrolysé en acide formique ou en formiate d'ammonium. Cette réaction n'est pas rapide mais peut être sensiblement plus rapide dans des conditions anaérobies telles que les eaux souterraines.

12.3 Risque de bioaccumulation

Faible risque de bioaccumulation humaine. Ne se bioaccumule pas dans les poissons.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information fournie.

12.5 Autres effets nocifs

Éviter la contamination des égouts et des cours d'eau.

13. CONSEILS D'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets

Pour de petites quantités, porter un équipement de protection et collecter (si solide) ou absorber avec de la vermiculite ou similaire (si liquide). Traiter avec une solution fortement alcaline d'hypochlorite de calcium (ATTENTION : des gaz toxiques peuvent être dégagés), laisser reposer pendant 24 heures, absorber avec du sable ou similaire et éliminer dans une décharge agréée. Contacter le fabricant/fournisseur pour obtenir des informations supplémentaires (si nécessaire).

Législation

Éliminer conformément à la législation locale en vigueur.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

SUBSTANCE CLASSÉE COMME MARCHANDISE DANGEREUSE SELON LES CRITÈRES DU CODE ADG





Page 8 sur 10



Date de la FDS: 4 février 2022

	TRANSPORT TERRESTRE (ADG)	TRANSPORT MARITIME (IMDG / IMO)	TRANSPORT AÉRIEN (IATA / ICAO)
14.1 Numéro ONU	1689	1689	1689
14.2 Désignation officielle d'expédition	CYANURE DE SODIUM	CYANURE DE SODIUM	CYANURE DE SODIUM
14.3 Classe de risque lié au transport	6.1	6.1	6.1
14.4 Groupe d'emballage	I	I	I

14.5 Dangers environnementaux

Polluant marin.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Code Hazchem 2X EPG spécifique 6.0.002 EmS F-A, S-A

Autres informations Le marquage de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas requis lorsque le produit est transporté en

colis de moins de 5 kg/L (règlement type de l'ONU : disposition spéciale 375 ; IATA : disposition spéciale A197 ;

IMDG : disposition spéciale 969) ou moins de 500 kg/L par route et rail australiens.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange

Tableau des poisons Classé dans l'annexe 7 (S7) de la liste uniforme des médicaments et des poisons (SUSMP).

Classifications Les critères de sécurité au travail de Safe Work Australia sont basés sur le système général harmonisé (SGH) de

classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH, révision 7).

Listes d'inventaire AUSTRALIE : AIIC (Inventaire australien des produits chimiques industriels)

Tous les ingrédients sont répertoriés dans la liste de l'AIIC ou en sont exemptés.

16. AUTRES INFORMATIONS

Informations supplémentaires

RESPIRATEURS : En général, l'utilisation de respirateurs doit être limitée et des contrôles techniques doivent être mis en place pour éviter l'exposition. Si le port d'un équipement respiratoire est nécessaire, il faut veiller à ce qu'il soit correctement choisi et à ce qu'une formation soit dispensée. Il ne faut pas oublier que certains respirateurs peuvent être extrêmement inconfortables lorsqu'ils sont utilisés pendant de longues périodes. L'utilisation de respirateurs à air comprimé ou à adduction d'air doit être envisagée lorsqu'un usage prolongé ou répété est nécessaire.

DIRECTIVES RELATIVES AUX ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

Les recommandations en matière d'équipement de protection figurant dans la présente fiche ne sont fournies qu'à titre indicatif. Des facteurs tels que la forme du produit, la méthode d'application, l'environnement de travail, la quantité utilisée, la concentration du produit et la disponibilité de contrôles techniques doivent être pris en compte avant la sélection finale de l'équipement de protection individuelle.

CONSÉQUENCES DE L'EXPOSITION POUR LA SANTÉ :

Page 9 sur 10

Il convient de noter que les conséquences de l'exposition à ce produit dépendront de plusieurs facteurs, notamment : la forme du produit, la fréquence et la durée d'utilisation, la quantité utilisée, l'efficacité des mesures de contrôle, l'équipement de protection utilisé et la méthode d'application. Étant donné qu'il n'est pas possible de dresser une liste de tous les scénarios possibles, il est prévu que les utilisateurs évaluent les risques et appliquent des méthodes de contrôle au besoin.

Date de la FDS : 4 février 2022



Abréviations ACGIH Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

N° CAS Numéro du service de synthèse chimique - utilisé pour identifier de manière unique les composés

chimiques

CNS Système nerveux central

N° CE - Numéro de la Communauté européenne

EMS Plans d'urgence (procédures d'urgence pour les navires transportant des marchandises

dangereuses)

SGH Système général harmonisé

GTEPG Guide de procédure d'urgence pour les textes de groupe

IARC Centre international de recherche sur le cancer

CL50 Concentration létale, 50 % / concentration létale médiane

DL50 Dose létale, 50 % / dose létale médiane

mg/m³ Milligrammes par mètre cube
OEL Limite d'exposition professionnelle

pH Concerne la concentration en ions hydrogène sur une échelle de 0 (très acide) à 14 (très alcalin).

ppm Parties par million

VLCT Valeur limite d'exposition à court terme

STOT-RE
STOT-SE
STOT-SE
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)
SUSMP
Norme pour la classification uniforme des médicaments et des poisons

SWA Safe Work Australia
VLE Valeur limite d'exposition

MPT Moyenne pondérée dans le temps

État du rapport

Ce document a été rédigé par RMT au nom du fabricant, de l'importateur ou du fournisseur du produit et sert de fiche de données de sécurité (FDS).

Il est basé sur des informations concernant le produit qui ont été fournies à RMT par le fabricant, l'importateur ou le fournisseur ou obtenues de sources tierces et sont censées représenter l'état actuel des connaissances quant aux précautions de sécurité et de manipulation appropriées pour le produit au moment de sa publication. Toute clarification concernant un aspect quelconque du produit doit être obtenue directement auprès du fabricant, de l'importateur ou du fournisseur.

Bien que RMT ait pris toutes les précautions nécessaires pour inclure des informations précises et à jour dans cette FDS, la société ne fournit aucune garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité. Dans la mesure où cela est légalement possible, RMT décline toute responsabilité quant aux pertes, blessures ou dommages (y compris les pertes indirectes) qui pourraient être subis ou encourus par toute personne en raison de la confiance accordée aux informations contenues dans cette FDS.

Fiche préparée par

Risk Management Technologies

5 Ventnor Ave, West Perth Australie occidentale 6005 Téléphone : +61 8 9322 1711 Fax : +61 8 9322 1794

E-mail: info@rmt.com.au Web : www.rmtglobal.com

[Fin de la FDS]

Page 10 sur 10



Date de la FDS: 4 février 2022